



Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



Article original

La formation en allergologie en France en 2020

Allergy training in France in 2020

K. Nakara^{a,b,*}, A. Nosbaum^{b,c}, F. Berard^{b,c}, J.-F. Nicolas^{b,c}^a DES allergologie, CHU de Grenoble-Alpes, Grenoble, France^b Service d'allergologie et immunologie clinique, centre hospitalier Lyon-Sud, hospices civils de Lyon, 69495 Pierre-Bénite, France^c Inserm U1111, CNRS UMR 5308, École normale supérieure de Lyon, Centre international de recherche en infectiologie (CIRI), université Claude-Bernard Lyon 1, 21, avenue Tony-Garnier, 69007 Lyon, France

INFO ARTICLE

Historique de l'article :

Reçu le 16 janvier 2020

Accepté le 14 mai 2020

Disponible sur Internet le 6 août 2020

Mots clés :

Formation
Allergologie
France

Keywords:

Training
Allergology
France

RÉSUMÉ

La formation en allergologie en France en 2020 est dans une période de transition où se côtoient deux systèmes d'enseignement, dont l'un est amené à disparaître. L'ancien système associe le diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) allergologie et immunologie clinique pour les internes ayant passé le concours de l'internat avant 2017, et la capacité d'allergologie pour les médecins thésés. Le nouveau système, depuis 2017, associe le diplôme d'études spécialisées (DES) allergologie et la formation spécialisée transversale (FST) maladies allergiques pour les internes en formation et la capacité d'allergologie pour les médecins thésés. En 2020, les 4 formations (DESC, DES, FST et capacité d'allergologie) coexistent.

© 2020 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

ABSTRACT

Allergy training in France in 2020 is in a transitional period during which two education systems coexist, with one of them destined to disappear. The old system combines the diploma of complementary specialized studies (DESC) in allergology and clinical immunology for interns having passed the internship competition before 2017 together with the allergology training module for registered doctors. Since 2017, the new system has combined the diploma of specialized studies (DES) in allergology and specialized transversal training (FST) in allergic diseases for interns in training alongside the allergology training module for registered doctors. In 2020, all four training courses (DESC, DES, FST and allergology training module) continue to coexist.

© 2020 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

1. Introduction

L'allergologie est une discipline transversale, reliée à de nombreuses spécialités d'organe, pour laquelle la demande de soin est en constante augmentation depuis plusieurs années, et dont le dynamisme sur le plan de l'innovation diagnostique et thérapeutique ne cesse de croître. Actuellement, près d'un quart de la population générale présente au moins une hypersensibilité allergique, et ce taux est amené à doubler dans les 30 prochaines années ; aujourd'hui plus que jamais, la nécessité de former des allergologues se fait ressentir.

Dans cet article, nous présentons les différentes formations actuelles qui sont proposées aux étudiants en médecine (2^e cycle des études médicales), aux internes (3^e cycle) et aux médecins ayant soutenu leur thèse (formation post-universitaire).

2. Deuxième cycle des études de médecine

2.1. Enseignement facultaire

L'enseignement d'allergologie au cours des 4^e, 5^e et 6^e années de médecine occupe une place encore bien maigre et il n'existe que 4 items concernant la discipline : item 113 (allergies et hypersensibilités de type I chez l'enfant et l'adulte), item 182 (hypersensibilités et allergies chez l'enfant et l'adulte : aspects physiopathologiques, épidémiologiques, diagnostiques et principes de

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : jean-francois.nicolas@chu-lyon.fr (K. Nakara).

traitement), item 183 (hypersensibilités et allergies cutanéomuqueuses chez l'enfant et l'adulte : urticaire, dermatite atopique et de contact) et item 333 (choc anaphylactique et œdème de Quincke). Le programme devrait s'étoffer dans les années qui viennent en raison de la création du DES, mais aussi de la réforme du 2^e cycle des études médicales qui vient de débuter. Cette dernière permettra de réorganiser les connaissances à acquérir par les étudiants en différents rangs :

- rang A : connaissances indispensables à tout médecin ;
- rang B : connaissances que l'étudiant doit avoir acquises avant l'entrée en DES ;
- rang C : connaissances de niveau 3^e cycle, devant être supprimées des référentiels de second cycle.

La hiérarchisation de ces connaissances est effectuée par les collègues universitaires, sous l'égide de la Coordination nationale des collèges d'enseignants en médecine (CNCEM).

Enfin, l'adéquation entre un candidat et un poste se fera selon un « Matching » reposant sur 3 scores : connaissances (surtout de rang B), compétences, parcours/initiatives [1].

2.2. Certificat optionnel d'allergologie

Dans certaines universités (exemple : Lille, Rennes et Lyon), il existe un certificat optionnel d'allergologie qui permet chaque année à quelques dizaines d'étudiants en médecine d'acquérir des connaissances en allergologie au cours de la réalisation d'un « master » (M1). Dans la faculté de Lyon-Sud, par exemple, ce module se compose d'une quarantaine d'heures de cours magistraux, sanctionné d'un examen.

3. Troisième cycle des études de médecine

C'est au cours de l'internat que les changements sont les plus importants, en raison de la réforme du 3^e cycle qui est en cours.

3.1. DESC d'allergologie et immunologie clinique : une création qui remonte aux années 2000

C'est au journal officiel du 10 février 2000 que le diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) d'allergologie et immunologie clinique est créé. Il succède au DESC d'immunologie et immunopathologie, lequel existait depuis les années 1980. Il s'agit d'un DESC de type I dit « non qualifiant », donnant une compétence ; il permet une hyperspécialisation, mais le médecin conserve son titre de spécialité initial.

Dès la rentrée 2000, un collège national d'enseignants a été créé reposant sur une parité entre enseignants d'immunologie et enseignants d'allergologie de différentes spécialités médicales. Ce collège a permis de définir les grandes lignes de l'enseignement théorique, ainsi que les critères permettant l'accréditation des services cliniques à travers le territoire français.

Le DESC dure deux ans : un an pendant l'internat, un an en post-internat. Il est accessible à tous les étudiants de DES de spécialité (dermatologie, pneumologie, pédiatrie, médecine interne, ORL, ophtalmologie, médecine du travail, etc.) dès 2000 et aux DES de médecine générale dès 2005. Depuis 2017 et la réforme du 3^e cycle, les internes n'ont plus accès au DESC. Tous les internes nommés avant 2017 peuvent toutefois encore suivre cette formation.

L'enseignement théorique de la première année de DESC est un tronc commun à l'allergologie et à l'immunologie clinique sous forme d'un enseignement modulaire national. En deuxième année, les étudiants choisissent entre deux branches : l'immunologie clinique (enseignement national) ou l'allergologie (enseignement régional, souvent commun avec celui de la capacité d'allergologie).

L'enseignement pratique consiste en quatre semestres de stages dans des services validant : deux semestres pendant l'internat et deux semestres en post-internat (sur un poste de chef de clinique, de praticien hospitalier contractuel, de médaille d'or, etc.).

L'organisation du DESC est nationale pour l'option immunologie clinique et régionale pour l'option allergologie. Une commission régionale d'enseignants (qui associe des universitaires et des praticiens libéraux) organise les cours et la validation du cursus. Le diplôme est délivré à l'issue de l'année de post-internat par la commission spécifique régionale qui se réunit tous les ans en octobre. Chaque année, ce n'est pas moins d'une quarantaine d'étudiants qui valident leur DESC dans chacune des deux options : allergologie et immunologie clinique.

3.2. DES d'allergologie : une reconnaissance longuement attendue

Avec la réforme du 3^e cycle, l'allergologie est enfin reconnue en France comme une spécialité à part entière. Ce projet a été élaboré de façon collective par le Collège des enseignants d'allergologie (CEA), la Fédération française d'allergologie (FFA), le Conseil national professionnel d'allergologie et immunologie (CNPAI), l'Anaforcal, le Syndicat français des allergologues (SYFAL), le Collège des enseignants d'immunologie (ASSIM) et la sous-section immunologie du Conseil national des universités (CNU) [2–4].

La spécialité d'allergologie dure 4 ans. Elle s'inscrit dans un co-DES, avec deux autres spécialités : le DES de médecine interne et immunologie clinique, et le DES des maladies infectieuses et tropicales, tous deux d'une durée de 5 ans.

La formation pratique de l'interne comprend 8 semestres effectués dans des services validant. Elle se divise en trois phases (Fig. 1) :

- phase socle (1 an) : elle comprend un stage d'allergologie clinique, et un stage de médecine interne. Les cours théoriques sont partagés avec les internistes et les infectiologues de la même promotion ;
- phase d'approfondissement (2 ans) : elle comprend deux stages d'allergologie, un stage de spécialité d'organe rattaché à l'allergologie (dermatologie, pneumologie, pédiatrie...) et un stage libre. L'étudiant est tenu de soutenir sa thèse à la fin de cette phase d'approfondissement, c'est-à-dire, au bout de sa 3^e année d'internat ;
- phase de consolidation (1 an) : durant cette dernière phase, l'interne, également appelé « Docteur Junior » [5], pourra aborder l'année de différentes manières :
 - milieu hospitalier (semestres classiques),
 - stages mixtes correspondant à plusieurs modes d'exercice d'une même spécialité : par exemple, mi-temps hospitalier et mi-temps libéral,
 - stages couplés correspondant à l'exercice de plusieurs spécialités : par exemple, pédiatrie/immunologie.
 Cependant, les modalités définitives de cette dernière année ne sont pas encore connues à ce jour.

La formation théorique repose sur du « e-learning » (enseignement national) et des cours magistraux régionaux qui sont souvent communs au cours du DESC et de la capacité d'allergologie. L'interne a accès à plusieurs supports informatiques, notamment sur la plateforme SIDES (sides.uness.fr), lui permettant de suivre les cours en ligne (diaporama sonorisé ou vidéo) établis par le collège des enseignants d'allergologie et celui de médecine interne et immunologie clinique, de valider les différentes étapes de ses années d'internat, de formuler ses souhaits professionnels (contrat de formation personnelle professionnalisant, portfolio), mais également sur le site : e-allergie.fr, très apprécié des étudiants.

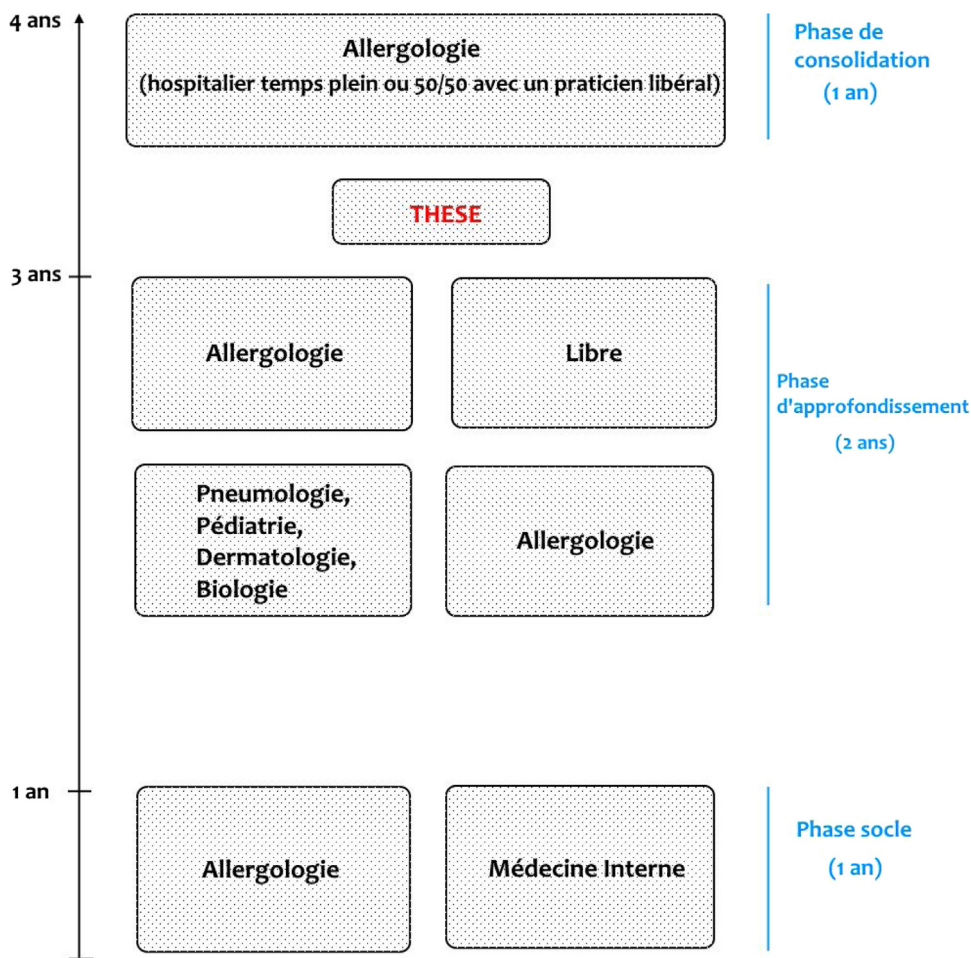


Fig. 1. Maquette simplifiée du DES d'allergologie (4 ans) [6].

L'organisation du DES est locale. La gouvernance comprend :

- la commission locale de coordination de la spécialité composée d'enseignants et d'étudiants ; cette commission suit les internes et est responsable de la validation du cursus ;
- la commission régionale de coordination de la spécialité regroupe les coordonnateurs locaux de chaque CHU et des représentants étudiants ; elle suit elle aussi le cursus des internes et gère les conflits éventuels.

3.3. La formation spécialisée transversale (F.S.T) maladies allergiques

La FST maladies allergiques a elle aussi été introduite avec la réforme du 3^e cycle des études médicales de 2017. Cette formation n'est accessible qu'en cours d'internat.

Elle permet aux internes, quel que soit leur DES, de se spécialiser en approfondissant leurs connaissances dans le domaine de l'allergologie. Elle consiste en une formation complémentaire d'une année, intégrée aux DES d'une durée de 5 ans (pneumologie ou pédiatrie, par exemple), et en année supplémentaire pour les DES d'une durée inférieure à 5 ans (dermatologie par exemple).

Avant toute demande d'inscription, les candidats à cette formation doivent avoir déjà validé dans leur DES d'origine les formations dédiées aux maladies allergiques de leur spécialité, s'il y en a (cette règle concerne les internes des spécialités suivantes : dermatologie, pneumologie, ORL, pédiatrie, médecine interne). Ensuite, ils doivent avoir rédigé et soumis au coordonnateur local de leur DES

d'origine un projet professionnel argumentant l'intérêt d'une formation complémentaire en allergologie. La commission locale de la FST sélectionnera les candidatures sur dossier, en fonction du quota de postes ouverts et proposera un cursus de formation adapté au projet de l'étudiant en DES.

La FST est validée après :

- réalisation de 2 stages pratiques de 6 mois chacun dans des services ou unités d'allergologie agréés et ;
- validation de 4 modules théoriques, dont un sera commun à tous les candidats, et 3 autres en fonction du DES d'origine et du projet du candidat.

Les objectifs de formation par cette FST comportent la maîtrise d'investigations spécialisées adaptées au DES d'origine. Certains modules théoriques seront donc imposés, en fonction du DES de départ. À titre d'exemple, un interne issu d'un DES de pédiatrie doit obligatoirement valider :

- le module du tronc commun ;
- le module « allergies alimentaires », les deux modules restants étant libres de choix.

Ces modules théoriques, au nombre de huit au total (neuf si l'on tient compte du module commun), sont validés par des tests réalisés en ligne.

La FST est donc une formation complémentaire à un DES, qualifiante pour les différentes spécialités concernées, mais n'ayant pas

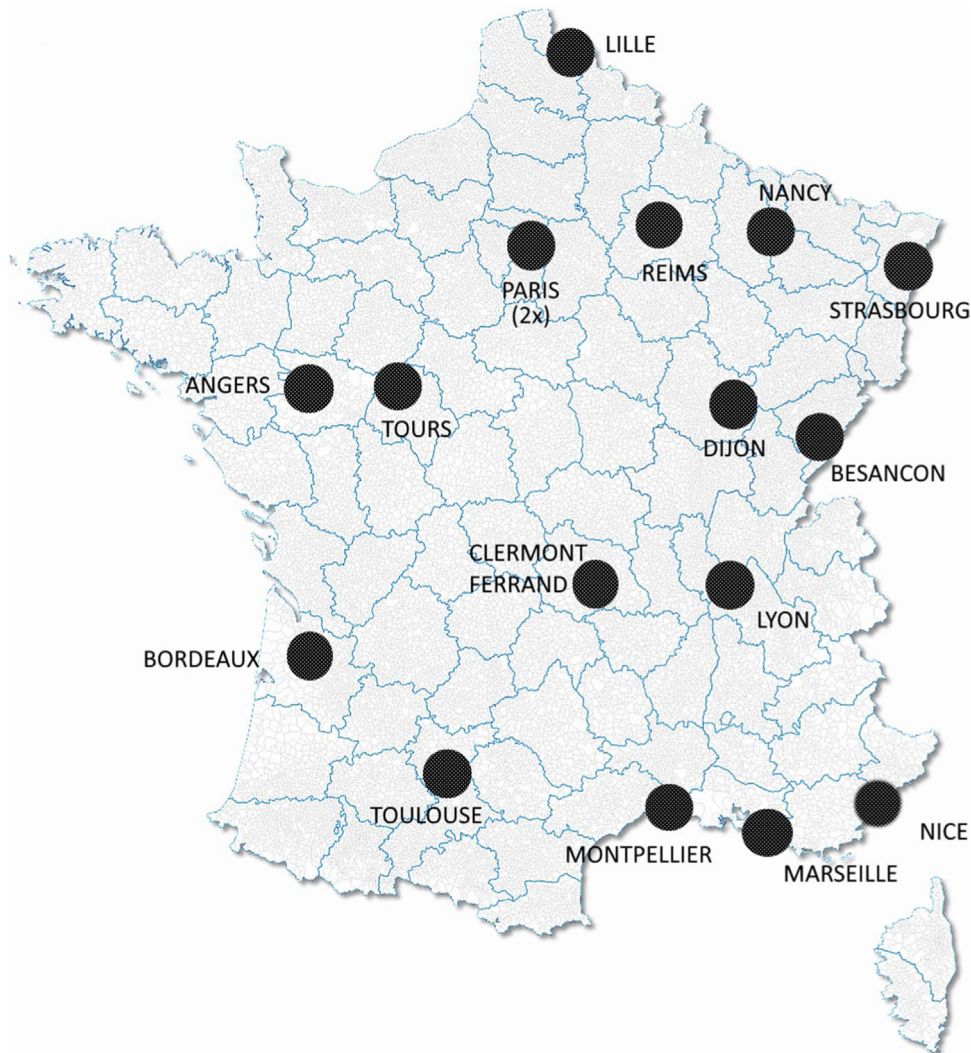


Fig. 2. Les 17 centres de formation de la capacité d'allergologie sur l'ensemble du territoire français.

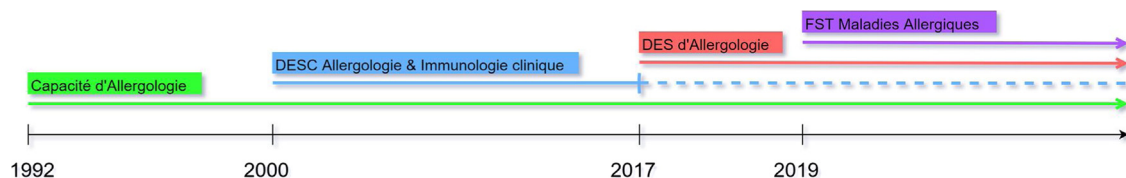


Fig. 3. Frise chronologique reprenant l'historique des différentes formations en allergologie. i : la capacité d'allergologie, de 1992 à nos jours ; ii : le DESC d'allergologie et immunologie clinique : dépôt de candidature possible uniquement pour les internes ayant passé le concours avant 2017 (ligne continue). Après 2017, le DESC continuera à former des internes ayant passé le concours de l'internat avant cette date (ligne en pointillés) ; iii : le DES d'allergologie, né de la réforme du 3^e cycle des études médicales de 2017 ; iv : la FST maladies allergiques. Les premières candidatures sont reçues en 2019.

pour vocation d'ouvrir à un exercice exclusif en allergologie. Il s'agit donc d'une « mention » associée au DES d'origine.

4. Post-universitaire : capacité d'allergologie

La capacité d'allergologie existe depuis 1992. Elle forme en deux ans une cinquantaine de médecins déjà détenteurs d'une thèse de médecine, spécialistes ou généralistes, français ou originaire des pays francophones.

Le programme de la capacité d'allergologie est national. Il couvre l'ensemble des pathologies allergiques ainsi que des bases en immunologie et pharmacologie. La liste des questions est

limitative et comporte 98 items répartis en 7 groupes correspondant aux différentes spécialités de l'allergologie :

- immunologie, génétique, allergènes ;
- pharmacologie ;
- technologies et explorations ;
- allergologie générale ;
- dermatologie ;
- pneumologie ;
- ORL, ophtalmologie, pédiatrie, autres.

La capacité d'allergologie est organisée régionalement avec un directeur de capacité entouré de responsables d'enseignement. Il

existe 17 centres régionaux de capacité d'allergologie, répartis sur l'ensemble du territoire (Fig. 2).

Ces deux années de formations reposent sur des cours magistraux inter-régionaux et cinquante-deux demi-journées de formation pratique dans des services ou unités d'allergologie agréés. Il existe cependant de grandes variabilités sur l'importance et la qualité de l'enseignement théorique et pratique en fonction des régions.

Le diplôme de capacité d'allergologie est obtenu à la suite d'un examen national en fin de deuxième année sous forme d'un écrit de quatre heures où les candidats doivent répondre à 7 questions (une question par groupe d'items). Il est ensuite complété d'un mémoire. Les titulaires de la capacité d'allergologie, comme ceux du DESC, peuvent demander à être reconnus comme des spécialistes en allergologie, demande accordée sur dossier selon l'expérience professionnelle (validation des acquis d'expérience ou V.A.E.).

5. Conclusion

La réforme du 3^e cycle et la création du DES et de la FST n'ont pas seulement acté l'importance de la spécialité « allergologie » dans le monde de la santé du 21^e siècle. Elles ont surtout très fortement stimulé la communauté des allergologues qui sont mobilisés autour des structures représentatives pour que l'avenir de l'allergologie libérale, hospitalière et universitaire soit assuré (Fig. 3).

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Références

[1] Réforme du 2^e cycle des études médicales (R2C). [Disponible sur : www.cncem.fr].

- [2] Lebranchu Y, Bagot M, Charpentier B, Demoly P, Géraud C, Guillevin L, et al. L'avenir de l'immunologie clinique et de l'allergologie. *Bull Acad Natl Med* 2016;200:1241–8.
- [3] Didier A. L'enseignement de l'allergologie pendant les études médicales en France. *Rev Fr Allergol Immunol Clin* 2008;48:564–6.
- [4] Centres français de formation en capacité d'allergologie. [Disponible sur : www.Orientation.com].
- [5] Arrêté du 16 janvier 2020 relatif au référentiel de mises en situation et aux étapes du parcours permettant au docteur junior d'acquies progressivement une pratique professionnelle autonome pris en application de l'article R. 6153-1-2 du code de la santé publique, <https://beta.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/1/16/SSAH1935170A/jo/texte>, JORF n°0016 du 19 janvier 2020. Texte n° 16.
- [6] Arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 12 avril 2017 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et l'arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine NOR: ESR51729561A, ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/11/27/ESRS1729561A/jo/texte> JORF n°0049 du 20 décembre 2017. Texte n° 49.

Pour en savoir plus

- [1] Site du Collège des enseignants d'allergologie. [Disponible sur : www.cea.lesallergies.fr].
- [2] Site de l'Association des jeunes allergologues de France. [Disponible sur : <https://asso-ajaf.org>].
- [3] Site d'information général sur les différents DES. [Disponible sur : www.futur-interne.com].
- [4] Site de formation réservé à tous les étudiants en allergologie (DESC, capacitaires, DES, et futurs FST), regroupant les enseignements théoriques sur les différents domaines de l'allergologie. [Disponible sur : e-allergie.fr].
- [5] Site de l'allergologie Auvergne Rhône Alpes. [Disponible sur : www.allergo.lyon.inserm.fr].